



### **Décision du Conseil intercommunal**

Le Comité de direction de l'association de communes SDIS régional du Nord vaudois porte à la connaissance des électeurs que le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes dans sa séance du 26 septembre 2019 :

- Préavis numéro PR19.03CD : suppression de la section DAP Z1 au 31.12.2019.
- Préavis numéro PR19.04CD : le budget 2020

Les préavis sont acceptés à l'unanimité des 26 communes présentes, soit par 96 voix.

Les électeurs peuvent consulter les préavis au secrétariat du SDIS Régional du Nord vaudois, rue de l'Arsenal 8, 1400 Yverdon-les-Bains. Une demande de référendum peut être déposée à cette adresse, aux conditions des articles 107 et 108 LEDP, dans les vingt jours suivants la présente publication.